Décharge 1996: budget du Centre européen pour la formation professionnelle CEDEFOP (Thessalonique)

1997/2079(DEC) - 31/03/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edward KELLET-BOWMAN (PPE, RU) sur la décharge à accorder au CEDEFOP pour l'exercice 1996, le Parlement européen demande au contrôleur financier de la Commission de réexaminer les pratiques contractuelles du Centre à la lumière des observations formulées par la Cour des comptes, en vue de préciser les circonstances dans lesquelles le Centre doit officiellement lancer des appels d'offres spécifiques. Le CEDEFOP devrait obtenir du propriétaire de ses locaux provisoires une compensation financière pour les améliorations apportées au Centre. Soulignant à nouveau le manque de transparence et de garanties relatives aux modalités d'acquisition des nouveaux locaux du CEDEFOP, le Parlement demande à la Cour de faire toute la lumière sur cette question dans son prochain rapport annuel (décharge 1997). Ce faisant, il accorde la décharge au Conseil d'administration du CEDEFOP sur l'exécution du budget 1996.